



Procès-verbal No 30
Séance du 20 juin 2016

Présidence : Monsieur Luigi Fiorito

Monsieur le Président du Conseil communal, ouvre sa dernière séance de l'année 2015/2016 à 20h25 Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Mesdames les scrutatrices, à Madame et Monsieur les représentants de la presse régionale et cantonale, ainsi qu'au fidèle public.

Avant d'ouvrir cette séance formellement, M. Fiorito dit qu'elle a eu le plaisir et l'honneur de représenter le Conseil et d'apporter les salutations de celui-ci :

- Le 18 mai à l'Assemblée générale du Fort de Pré-Giroud
- Le 19 mai à l'Assemblée générale des Grottes de Vallorbe
- Le 21 mai au départ du Cross de la Dent-de-Vaulion organisé par le ski-club de Vallorbe
- Le 24 mai à l'Assemblée générale de l'Association Tourisme Vallorbe à l'Auberge pour Tous
- Le 28 mai à la cérémonie de clôture de la visite pastorale de Monseigneur Charles Morerod
- Le 5 juin au dépouillement des votations fédérales et communales
- Le 9 juin à l'Assemblée générale du Hockey-club Vallorbe
- Le 11 juin au concours international de bûcheronnage organisé par les UMV
- Le 13 juin à l'assermentation des nouvelles autorités communales pour la législature 2016-2021
- Le 18 juin à la course de fin de législature et j'espère que certains ne se sont pas pris les pieds dans l'asphalte ou n'ont pas trop rêvé de « Fées ... »

Premier objet

Appel

Excusés : Mesdames Lorianne Foretay et Brigitte Panchaud
Messieurs Gilberto Alemanni, Cédric Huguenin, Robert Kabongo,
Alain Künzler, Jérôme Perrin, Olivier Ponnaz et Pierre Rigoli.

L'appel fait constater la présence de 41 conseillers/50, les 9 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** soumet aux conseillers l'ordre du jour.

Deuxième objet

Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal No 29 du 2 mai 2016
4. Correspondance
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 02/16 relatif à la vente de la parcelle No 525 au chemin de la Fontanette 1 et 3 à la Société Coopérative d'habitation « La Serpentine »
6. Rapport de la commission permanente des finances sur les comptes 2015
7. Rapport de la commission permanente de gestion sur les comptes 2015
8. Rapport de la commission permanente de gestion sur la législature 2011/2016
9. Préavis municipaux et nomination des commissions
10. Communications de la Municipalité
11. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
12. Divers, questions et vœux
13. Message du Président

Cet ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Troisième objet

Adoption du procès-verbal No 29 du 2 mai 2016

M. Y. **Jaillet** – au sujet de son intervention en page 14, dernier paragraphe, souhaite que l'on rajoute la fin qui a été oubliée :

« ...scandaleuse. Il trouve que ces deux francs pour quelques élèves sont particulièrement choquants alors que l'on vient d'annoncer pour la Commune, un excédent de recettes de plus de quatre millions de francs en 2015. Il ne comprend pas qu'on préfère laisser manger des enfants n'importe où, sans la moindre surveillance »

Mme C. **Nieto** – au sujet de son intervention en page 14 – 6^e paragraphe, souhaite la correction suivante :

«... de manger dans la cantine ! De plus, **en tant que déléguée de l'AscoVaBaNo, elle n'était pas au courant de cette décision et mise devant le fait accompli** ».

Après ces rectifications, le procès-verbal no 29 est adopté à l'unanimité.

Quatrième objet

Correspondance

- **Correspondance de Monsieur Jean Vallotton du 3 mai 2016**

M. Jean Vallotton élu dernièrement, n'accepte pas son élection au Conseil communal pour des raisons personnelles, car trop souvent absent de la localité. Il laisse le soin à la section UDC de désigner son remplaçant.

- **Correspondance de Monsieur Gérald Bonzon du 5 mai 2016**

M. Bonzon annonce qu'il sera absent lors de l'Assermentation du 13 juin prochain.

- **Correspondance de Mme Danielle Vernez du 2 juin 2016**

Mme Vernez annonce qu'elle ne désire pas reprendre le poste laissé vacant par M. Vallotton.

- **3 Correspondances de SOS Jura Vaud-Sud du 5 mai 2016**

1. **Concerne :**
- **un courrier de SOS JURA VAUD SUD jamais reçu**
 - **un courriel de SOS JURA VAUD SUD jamais reçu**

Monsieur le Président du Conseil communal de Vallorbe,

La date de la votation sur le projet de parc éolien Sur Grati approche à grands pas. Nous nous permettons de vous faire parvenir une lettre personnelle car nos deux courriers envoyés le 21 avril 2016 au soir semblent ne jamais être parvenus jusqu'aux Autorités communales ni jusqu'à vous. (Voir annexes)

Lors de la séance du Conseil communal du lundi 2 mai 2016, vous avez lu plusieurs courriers, postés pourtant après le nôtre, mais de notre lettre et de ses deux demandes, nos observateurs présents n'en ont pas entendu le moindre mot.

C'est vraiment très attristant de penser qu'un courrier et un courriel se soient perdus simultanément et ne soient pas parvenus jusqu'à la commune dans un laps de temps de 10 jours. C'est d'autant plus problématique que son contenu portait sur un vœu très important pour que la population vallorbière puisse voter en toute connaissance de cause sur le référendum.

En effet, aucun gabarit n'a jamais été érigé durant toute la procédure « Sur Grati » et lorsqu'on veut implanter sur la tête de toute une population des éoliennes les plus hautes du monde à seulement 1,5 km du village, il semble normal que chacun puisse se rendre compte de l'impact que cela aurait, surtout qu'une fois implantées, elles le seraient au minimum pour presque une génération.

Le premier courrier électronique avec copie de notre lettre en pièce jointe est parti le 21 avril à 22 heures 11 minutes à l'adresse : conseil@vallorbe.ch.

Le deuxième courrier a été glissé dans la boîte aux lettres de la poste de Vallorbe une heure plus tard à la fin de notre assemblée de comité, le 21 avril avant minuit. Comment est-ce possible que deux courriers séparés aient pu se volatiliser simultanément, même s'ils n'étaient pas envoyés par lettre signature ? C'est presque de la science-fiction.

Nous avons simplement demandé au Conseil communal d'avoir l'amabilité de faire poser des gabarits représentant une éolienne géante sur les pâturages de Sur Grati avant la votation populaire et de veiller à ce que les infrastructures vallorbières soient mises gratuitement à disposition de notre association dans un esprit démocratique et d'égalité des chances.

Nous vous prions donc, Monsieur le Président du Conseil communal, d'avoir l'amabilité de bien vouloir faire part de nos demandes de manière urgente et prioritaire aux personnes compétentes, dans le but de faire triompher ainsi un esprit démocratique pour lequel notre village, notre canton, notre pays, se battent depuis toujours.

Nous sommes sûrs de votre bonne foi et pensons que nos demandes peuvent encore être largement traitées à temps vu l'importance du sujet et que la votation n'aura lieu que dans un mois, le 5 juin 2016.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Jean-René Leresche

Pierre Sauvain

2. Parc éolien « Sur Grati » - Votation du 5 juin 2016

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

La date de la votation sur le projet de parc éolien "Sur Grati" a été fixée au 5 juin 2016. Nous demandons que les requêtes suivantes soient soumises au Conseil lors de sa prochaine séance du 2 mai 2016:

1. Dans la perspective de la votation concernant le parc éolien "Sur Grati", il est important de donner à la population toutes les informations lui permettant de se forger une opinion réaliste et objective. La pose de gabarit(s) à l'emplacement d'une ou des six éoliennes est certainement, comme c'est l'usage, l'un des moyens d'atteindre ce but. Nous espérons que, dans un esprit démocratique devant prévaloir lors de toute consultation populaire, le Conseil communal de Vallorbe partagera ce souci d'information et demandera aux autorités et services compétents le montage rapide de gabarit(s) avant le début du vote par correspondance.

2. Une campagne de votation engendre des frais considérables qui dépassent largement les moyens d'une modeste organisation telle que la nôtre. Les promoteurs du projet disposent d'argent public pour faire valoir leurs arguments et ils sont soutenus matériellement et financièrement par une entreprise semi-publique dont les revenus proviennent de tous leurs clients, favorables ou non au projet. Par conséquent, nous demandons au Conseil, toujours dans le même état d'esprit démocratique et d'égalité des chances, de veiller à ce que les infrastructures, notamment les salles communales de conférence ou de réunion, les endroits publics pouvant servir d'exposition, soient mises gratuitement à disposition des référendaires, ceux-ci s'engageant à respecter les règles de la bienséance et des bonnes mœurs.

Dans l'attente de votre réponse et en vous en remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour le comité référendaire:

Italo Facchinetti Pierre Sauvain Daniel Panchaud Jean-René Leresche

3. Votation du 5 juin 2016 - Parc éolien « Sur Grati »

Vallorbe, le 20 mai 2016

Monsieur le Président du Conseil communal,

Dans toute campagne de votation, des dérapages peuvent se produire, ce qui en soit est regrettable, particulièrement s'ils représentent une atteinte à la liberté d'opinion ou d'expression, ou s'ils peuvent être envisagés ou compris comme une tentative d'intimidation. On peut penser que c'est "de bonne guerre", surtout lorsque les esprits s'échauffent à quelques jours de l'échéance.

Par contre, nous sommes d'avis que la tolérance n'est plus de mise lorsqu'un tel dérapage est le fait d'un élu, membre du Conseil communal de Vallorbe, qui décide, de nuit en une action qu'on espère solitaire, de pénétrer dans des propriétés privées pour dépendre des banderoles. La personne a été surprise en flagrant délit, elle a reconnu les faits et nous souhaitons en rester là.

Car nous répétons depuis des années que la problématique des éoliennes a, dans pratiquement tous les endroits concernés, conduit à des disputes et à des conflits entraînant une véritable fracture sociale.

Nous avons rendu les autorités attentives à ce risque et il est particulièrement malvenu qu'un membre de l'autorité s'autorise un tel comportement. De notre part, nous veillons à maintenir un ton courtois, même si les arguments doivent être échangés sans ménagement. Ce n'est hélas pas le cas de nos adversaires: En nous affublant de qualificatifs malveillants, ils jettent de l'huile sur le feu et provoquent des dérapages irréfléchis.

Nous souhaitons que soit rappelé aux membres du Conseil communal que le débat politique obéit à certaines règles, dont l'une, essentielle à la démocratie, est le respect des opinions d'autrui.

Nous vous remercions de prendre en considération ces quelques remarques et vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil communal, nos salutations distinguées.

SOS JURA Vaud Sud

- **Réponse de la Municipalité au courrier de SOS Jura**

Parc éolien « Sur Grati » - votation du 5 juin 2016

Messieurs,

Donnant suite à votre courrier du 5 mai 2016 et à notre accusé de réception du 13 courant, nous répondons à votre requête, adressée au Conseil communal, concernant la pose de gabarits comme suit.

Des contacts pris ces deux dernières semaines avec les entreprises susceptibles de fournir des mâts, il s'avère que la hauteur maximale pouvant être atteinte est de 90 mètres.

Afin d'estimer des hauteurs supérieures, la norme est l'utilisation de photomontages, tel que le prévoit du reste la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions dans son article 69, alinéa 3 : " La municipalité peut exiger une maquette ou un montage photographique ou la pose de gabarits en vue de l'enquête publique".

A relever que le plus haut mât provisoire posé dans le canton mesure 135 mètres de hauteur, placé sur les hauts de Lausanne. Cette installation a nécessité la délivrance d'un permis de construire, donc une mise à l'enquête ; une autorisation a également dû être demandée à l'Office fédéral de l'aviation civile.

Il s'agit là d'une procédure légale à laquelle les autorités communales ne peuvent se soustraire et dont le délai dépasserait largement le 5 juin, date fixée pour la votation relative au projet du parc éolien "Sur Grati".

De ce fait, le projet de parc éolien "Sur Grati" comporte des montages photographiques établis par un professionnel reconnu en la matière, documents qui peuvent être consultés par l'ensemble de la population sur les différents sites exposant le projet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

*Le Syndic
S. Costantini*

*La Secrétaire
F. Mani*

Cinquième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 02/16 relatif à la vente de la parcelle No 525 au chemin de la Fontanette 1 et 3 à la Société Coopérative d'habitation « La Serpentine »

M. J.-A. **Chezeaux**, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée. Il soumet ensuite ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis municipal No 02/16
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

1. D'accorder à la Municipalité l'autorisation de vendre la parcelle no 525, propriété de la Commune de Vallorbe, à la Société coopérative d'habitation « La Serpentine »
2. De fixer le prix de vente de la parcelle à CHF 497'760. --, montant duquel sera déduit la moitié des frais de démolition du bâtiment no ECA 144, mais au maximum CHF 49'140. --
3. D'attribuer le produit de cette vente au compte 223.4242 « Plus-value patrimoine financier.

Sixième objet

Rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier les comptes communaux de l'année 2015

Mme Ch. **Perrottet**, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport :

M. J.-A. **Chezeaux**, déclare que lors de la séance du groupe PLR, une remarque a été adressée à la Commission des finances au sujet de l'écart important entre les résultats du budget et les résultats des comptes. En effet les recettes sont supérieures de Fr. 6'458'000.-.

Il est vrai que l'écart est important et que le CF aurait peut-être dû certainement justifier d'une autre manière. Il est vrai également que l'analyse par les conseillers a été compromise puisque le rapport de gestion n'était pas encore en main des conseillers à l'exception des membres de la CG et CF.

Lors de l'établissement du budget, au regard des incertitudes liées à des décisions politiques parfois surprenantes notamment au sujet de la péréquation, à la facture sociale et face aux aléatoires de la conjoncture, la municipalité a toujours fait preuve d'une très grande prudence. La commission des finances a d'ailleurs toujours précisé dans son rapport avoir apprécié l'attitude de la municipalité et nous avons même précisé que les résultats seraient certainement meilleurs que ceux budgétisés.

Pour en venir aux comptes 2015 les principaux postes qui nous amènent aux résultats sont les suivants:

- Des recettes fiscales supérieures pour Fr. 1'340'000.-
- des revenus provenant de la réalisation du patrimoine pour Fr. 1'067'000.-
- des taxes pour une somme supérieure de Fr. 304'000.-
- des participations cantonales et un retour sur péréquation pour une somme de Fr. 419'000.-

Ces 4 postes représentent donc Fr. 3'130'000.-

A cela il y a lieu d'ajouter la dissolution de provisions pour Fr. 3'258'000.- pour arriver à Fr. 6'388'000. --.

La parole n'étant plus demandée. **M. le Président** soumet ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes communaux 2015
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

1. Les comptes communaux 2015 sont acceptés tels que présentés
2. Il est donné décharge à la Municipalité de la partie finance pour l'année 2015

Septième objet

Rapport de la commission permanente de gestion sur la gestion communale pour l'année 2015

Mme V. **Teuscher**, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

M. le Président ouvre la discussion à son sujet mais la parole n'est pas demandée, **M. le Président** soumet donc ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion communale de l'année 2015
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

1. Le rapport de gestion est adopté
2. Il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015

Huitième objet

Rapport de la commission permanente de gestion sur la législature 2011/2016

Mme V. **Teuscher**, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

M. le Président ouvre la discussion à son sujet :

M. J. **Favre** a eu son attention retenue par l'étude urbanistique du centre de la localité réalisée par des étudiants de l'EPFL. Le Conseil avait accordé un crédit y relatif de 38'000 francs le 31.10.2011 dont il reste aujourd'hui un solde à amortir de 16'234 francs. M. Favre pose trois questions à ce sujet. Tout d'abord qu'en est-il de ce dossier ? Ensuite va-t-il être réactivé avec le prochain aménagement du bas de la Grand-Rue suite à la prochaine réouverture de la Rue de l'Ancienne-Poste ? Enfin, ne faudrait-il pas profiter de cette occasion pour refaire le trottoir du bas de la Grand-Rue ? M. Favre suggère que la Commune pose une main-courante entre le trottoir et la chaussée, ce qui rendrait service aux personnes qui ne sont pas très solides sur leurs jambes. En hiver, cet endroit exposé au Nord est très glissant. Cela éviterait que la Commune soit tenue pour responsable de jambes cassées. Nos forgerons pourraient proposer une installation artistique, représentative de la Cité du fer.

M. S. **Costantini**, Syndic, répond à M. Favre :

Ce dossier est toujours d'actualité, il prévoyait, grâce au crédit accordé par le Conseil communal, d'établir 4 avant-projets pour les chantiers "urbanistiques" suivants:

- réfection de la place d'Entre-les-Eaux plus communément appelée "Quai des Anglais";
- réfection du bas de la Grand-Rue / rue de Pontarlier;
- réfection de la place du Pont;
- réfection de la Grand-Rue et de la rue de l'Ancienne-Poste.

Ces avant-projets sont bien avancés, celui relatif à la place d'Entre-les-Eaux a du reste été concrétisé. Il va en être de même avec les trois autres restant, au fur et à mesure que chaque avant-projet sera terminé et en fonction des disponibilités financières de la Commune. Une demande de crédit sera chaque fois demandée au Conseil communal pour les réaliser. Il est prévu que la réfection du bas de la Grand-Rue (y compris les trottoirs) / rue de Pontarlier soit le prochain chantier

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie la commission permanente de gestion pour son travail tout au long de la législature et soumet le rapport au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

au vote à main levée, à l'unanimité :

- Accepte le rapport de la commission de gestion sur la législature 2011/2016

Neuvième objet
Préavis municipaux et nomination des commissions

Il n'y a aucun préavis.

Dixième objet
Communications de la Municipalité

Mme M. **Dvorak**, Municipale, communique :

- Vous nous avez accordé le 28 janvier 2014, un crédit de CHF 622'000.- pour la création d'une structure d'accueil pour écoliers (UAPE). Les subventions annoncées étaient de CHF 212'451.91. Les comptes étant bouclés, j'ai le plaisir de vous informer que les coûts sont de CHF 656'280.90 et les subventions de CHF 245'778.51 ce qui fait au final un dépassement de CHF 954.30.

Les travaux effectués répondent aux normes en vigueur et autant le personnel que les enfants sont satisfaits des locaux mis à disposition. A noter que des aménagements supplémentaires non budgétés ont été réalisés à la demande des utilisateurs.

Pour rappel, l'UAPE ouvrira aussi ses portes le matin avant l'école et affichera complet à la rentrée scolaire sauf le mercredi.

Les façades et les avant-toits seront repeints cet été. Ces travaux n'étaient pas prévus dans le préavis. Les coûts seront entièrement couverts par les subventions supplémentaires à venir de l'OFAS. (Office fédéral des affaires sociales)

Troc-livre

Ces prochains jours une « boîte » à échange de livres sera posée sur l'îlot de la place de la Liberté

Vous pourrez déposer les livres que vous avez aimés, que vous ne voulez pas éliminer mais pas forcément garder dans votre bibliothèque. Si un des ouvrages déposé vous intéresse, vous pouvez le prendre.

Merci au personnel des services de voirie et des bâtiments pour la réalisation de ce projet qui me tenait à cœur.

Au revoir

Entrée au Conseil communal au siècle passé, en 1994, dans les rangs du parti Libéral, j'ai eu beaucoup de plaisir à participer aux différentes commissions, à siéger pendant 4 législatures et à présider cette auguste assemblée en 1999. Ce fut aussi pour moi la découverte d'un parti politique, et je peux dire que dans les rangs libéraux communaux et cantonaux j'ai rencontré ouverture, esprit d'initiative et amitié.

Cette 5ème législature, en tant que municipale, a été très enrichissante. Etude approfondie de dossiers, gestion de projets, gestion de budgets, suivi de chantiers, comités intercommunaux, relation avec le personnel communal, assemblées diverses Autant d'activités qui ont mobilisé

une partie importante de mon temps. Ce fut pour moi un honneur d'être élue à cette fonction et je la quitte avec le sentiment du devoir accompli. J'ai « coûté » cher à la Commune, certes. Quelques millions pour : garderie, UAPE, rénovation du collège....mai, pour qu'une Commune puisse aller de l'avant et accueillir des familles, il faut relever le nez du guidon et investir.

Une des clefs pour pouvoir réaliser de beaux projets, c'est d'abord une bonne entente et une même vision pour notre localité. Une de nos visions communes a été le bien vivre à Vallorbe et je vous remercie, Sylviane, Christophe, Hervé et Stéphane, chers collègues municipaux, de m'avoir suivi dans mes projets. Ce fut un privilège de travailler avec vous.

Je vous remercie vous aussi Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers d'avoir accordé les crédits demandés.

Pour mettre en œuvres toutes nos idées plus ou moins folles, nous avons bénéficié du savoir-faire de tous les collaborateurs des divers services communaux. Et je tiens à les remercier Toutes et Tous chaleureusement. Je citerai les services et par eux tous les collaborateurs : le service des bâtiments, le greffe, la bourse, le bureau technique, les services des eaux, de la voirie, des forêts sans oublier la sécurité municipale. Merci pour votre travail, votre engagement, vos bons conseils et votre professionnalisme.

On me demande par quoi je vais remplacer ma fonction de municipale. Je vais vous donner la réponse en primeur, de manière non exhaustive et dans le désordre.

Je vais de nouveau avoir du temps :

- pour cultiver l'amitié,*
- pour me promener dans nos magnifiques forêts*
- pour ma famille et, entre autre, visiter mes petits-enfants*
- pour aller régulièrement aux répétitions du chœur Persévérance et surtout d'arriver à l'heure*
- pour aller au cinéma ou à d'autres spectacles*
- pour jardiner.....*
- je pourrai de nouveau mettre ma montre dans un tiroir, m'asseoir sur un banc et continuer de sourire à la Vie.*

Je vous souhaite une belle législature, avec l'entente qui a toujours prévalu, pour le bien des Vallorbières et des Vallorbiers.

Mme S. Tharin, Municipale, annonce

- tout d'abord la pose de 3 radars préventifs fixes aux entrées de village afin de sensibiliser les usagers de la route à la vitesse.*
- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers*

C'est la dernière fois que je m'adresse à vous en ces termes, et ce n'est pas facile : je serai donc brève.

*Deux législatures, dix ans ; cela a passé trop vite, même si pour certains ce fut déjà trop !
J'ai été très fière d'être élue les deux fois au premier tour, c'est ce qui m'a décidée à me représenter à nouveau*

Mais la population a décidé que j'avais fait mon temps et qu'il fallait laisser la place à du sang neuf !

J'ai, malgré le résultat des urnes, l'impression d'avoir fait de mon mieux, même si ce ne fut pas toujours évident, la situation évoluant très vite dans certains dossiers, pas toujours faciles à régler

De plus, certains côtés de mon dicastère sont plus sensibles que d'autres et les reproches qui m'ont parfois été adressés ont été durs à avaler ; que voulez-vous, je n'aime pas que les gens soient fâchés avec moi, et j'ai eu de temps en temps « le blues » et passé quelques mauvaises nuits !

Et mes collègues vous le diront, avant chaque Conseil j'étais en souci ; « Sur quel sujet serais-je attaquée ? »

Mais je ne veux me souvenir que des bons moments, et ils furent heureusement très nombreux, grâce à vous !

Surtout, ce fut un plaisir et un honneur de siéger à cette table, avec mes collègues municipaux et avec vous, et j'espère que vous en garderez un bon souvenir, comme moi

Mes collègues municipaux sont devenus des amis sur lesquels j'ai toujours pu m'appuyer dans les moments difficiles

*Le personnel communal m'a également bien aidée, toutes et tous méritent ma gratitude
Vous tous, conseillères et conseillers, de gauche, de droite, membres du bureau, merci à vous ; même si nous n'avons pas toujours été d'accord, même si parfois vous m'avez « secouée », je n'ai jamais senti de rancœur entre nous*

Ces deux législatures m'ont appris beaucoup de chose, tout d'abord à mieux me connaître moi-même et bien sûr à mieux connaître les autres, en particulier un groupe qu'on appelle les « Y a qu'à » ces gens qui vous agressent, vous contredisent, vous donnent leur avis mais ne veulent surtout pas s'engager ; vous en connaissez aussi ?

A ceux-là je dis : venez voter, mettez-vous sur les listes du Conseil, vous verrez qu'on ne peut pas faire tout et n'importe quoi, n'importe comment, et c'est tant mieux !!!!

Malgré tout, l'expérience fut belle et enrichissante, merci à tous ceux qui m'ont permis de la vivre, merci à tous les vallorbiers

Et maintenant, il n'y a plus rien à dire, il y a à faire ! Alors, vous tous, les anciens et les nouveaux, faites les choses bien ! Je vous surveillerai

Pour la dernière fois, merci de votre attention et.... Bisous à toutes et tous

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, communique :

- 2 décomptes de préavis, le 30 août 2010, le conseil acceptait à l'unanimité le préavis 10/10 pour la réfection de la rue de l'Agriculture d'un montant de CHF 1'204'000.-. Quelque mois plus tard, le 8 novembre suite à des soucis lors des fouilles à la Place du Pont, un crédit supplémentaire de CHF 260'500.- était demandé et il avait été joint à cette nouvelle demande la réfection de la ruelle du Casino, (préavis 14/10). Le crédit accordé était dès lors de CHF 1'464'500.-. Les dépenses ont été de CHF 1'443'654.19 d'où un bonus de CHF 20'845.81.
- Le 24 juin 2013, vous accordiez à l'unanimité, un crédit de CHF 140'000.- pour la rénovation du bâtiment « Fleur d'Eau » à la rue des Fontaines 10. (préavis 05/13) Les sommes sont de l'ordre de CHF 141'297.40, d'où un dépassement de CHF 1'297.40
- le 29 juin 2015, le Conseil accordait un crédit de CHF 358'000.-pour l'équipement d'un lotissement aux Grands Marais. Suite à la nouvelle réglementation sur la LAT, ces travaux sont bien entendu supprimés pour l'instant, ce lotissement se trouvant hors du périmètre du centre. Nous pourrions éventuellement reprendre ce projet dans quelques années après l'élaboration d'un nouveau Plan général d'affectation, mais il est bien clair qu'un nouveau projet et un nouveau préavis serait alors établi. A ce jour, CHF 20'887.10 ont été engagés dans les frais d'enquêtes et d'études. Il reste quelques factures administratives à venir et je vous communiquerai le décompte final lors d'un prochain Conseil.
- Enfin, une communication à la population, puisque de nombreuses personnes ont interpellé le service des forêts ces derniers temps en s'inquiétant du noircissement des foyards avec leurs feuille brunâtres dans nos forêts. Ceci est dû au gel tardif qui a eu lieu début mai sur les feuilles fraîches, particulièrement entre 900 et 1100 m, mais il y aura peu de conséquences, si ce n'est un accroissement réduit du peuplement mais tout sera à nouveau beau vert au printemps prochain.

M. H. **Foretay**, Municipal, prend également congé :

Une Aventure

Eh oui mais quelle aventure. Qui l'eut cru ?

Lorsque Monsieur Gaston Cugni est venu me trouver à mon domicile en 1985 : Viens au parti socialiste, engage-toi !

Un temps de réflexion, bien oui je n'y aurais jamais pensé, et ce que je n'aurais jamais imaginé, c'est que j'étais parti pour 31 ans.

16 ans au Conseil communal avec ses commissions, ses présidences du nouveau règlement et de la commission de réflexion, j'ai beaucoup appris, j'ai beaucoup reçu et j'ai beaucoup donné !

Les années passent, nous voilà en automne 2001 et là, c'est Michele Scala qui me dit : Pour la Municipalité, engage toi !, vas-y ton père serait fier de toi.

Campagne électorale, élection, je suis élu, on me fait confiance, quel cadeau !

Les séances du Conseil communal côté législatif sont bien moins stressantes que du côté exécutif ; cependant partage, écoute et tolérance forment un bon mélange pour faire prendre la sauce.

Je ne saurais terminer sans remercier toutes les présidentes et présidents qui se sont succédés au long de ces années, les secrétaires qui par leur expérience tournent et retournent nos interventions dans le bons sens, les conseillers communaux pour leurs interventions, quelques fois musclées mais

toujours pleines de tact et de bon aloi. Merci aussi à tous les employés communaux pour leur engagement et leur professionnalisme.

Un grand Merci à mes collègues municipaux qui au fil des années sont devenus des amis. Je souhaite bon vent à cette nouvelle municipalité pour la prochaine législature et que chacun travaille et pense à la devise des Vallorbiens :

Par la concorde les choses croissent mais la discorde les détruits.

Quant à moi, comme me l'a écrit une citoyenne vallorbière. Si on te demande et maintenant que vas-tu faire ?

Je vais travailler à être heureux.

A tous MERCI ce fut une belle aventure.

M. S. **Costantini**, Syndic, fait une présentation visuelle du bilan de la législature au 20 juin 2016 sur la base du programme de législature établi en date du 31 octobre 2011. Les éléments principaux suivants en ressortent:

Préavis

- ◆ 14 préavis « administratifs » traités
- ◆ 39 préavis réalisés / en cours relatifs à des investissements
- ◆ Concrétisation de 7 préavis (investissements) déposés le 1^{er} semestre 2011
- ◆ Finalisation de 9 préavis (investissements) de la législature précédente

Investissements et évolution des dettes, de la fortune et des revenus

- ◆ Investissements directs de l'ordre de **CHF 30'330'752** et indirects (ASCOVABANO) pour un montant de **CHF 4'644'737**
- ◆ Evolution de la dette de **CHF 11'267'086** (dont **CHF 10'000'000** de frais occasionnés par la rénovation du Casino)
- ◆ 38'346 m2 terrains constructibles (non impactés par la Loi sur l'Aménagement du Territoire) acquis et / ou valorisés ayant une valeur actuelle marchande de **CHF 5'718'000**
- ◆ Augmentation de la marge brute (= "bénéfice" annuel) de 107% (passage de **CHF 2'063'000** à **CHF 4'262'000**)

Conclusions de la présentation

- ◆ Le bilan de la législature peut être considéré comme positif
- ◆ Les résultats sont le fruit de la bonne entente et de la synergie des forces entre la Municipalité et le Conseil communal
- ◆ La situation financière de la Commune est saine

Cet état situation permet d'aborder sereinement la prochaine législature.

M. le Syndic prend ensuite congé de Mesdames Madeline Dvorak, Sylviane Tharin et de Monsieur Hervé Foretay :

« Malheureusement, le temps passe trop vite ... et le 30 juin approche ...

C'est à cette date que nos collègues, Madeline, Sylviane et Hervé quitteront l' "exercice de la fonction publique", la phrase est un peu "compliquée" mais c'est bien de cela dont il s'agit. Toutes les personnes ici présentes le savent, il y a l'euphorie et la motivation d'un début et la tristesse de devoir quitter un travail, une fonction, sans avoir pu terminer ce que l'on aurait encore aimé faire.

Ces sentiments sont encore plus accentués dans le monde "politique", celui-ci nous fait côtoyer une multitude de personnes, nous permet acquérir des connaissances dans d'innombrables domaines et nous fait nous occuper d'une quantité de sujets au profit de la Collectivité publique ... mais c'est la vie, chacun est concerné, il n'y a que très peu d'exceptions.

Pour Hervé (je commence par lui, Sylviane et Madeline ne m'en voulez pas mais c'est notre "doyen"), 16 ans en tant que Conseiller communal et 14 années et demi à l'exécutif de la Commune. Municipal des forêts durant une législature, municipal des eaux et du bureau technique pendant 10 années et surtout patron du Service de voirie durant tout son mandat. Il connaît par cœur tous les services techniques, le territoire "urbain" et "forestier" de la Commune n'a plus de secret pour lui. Habitué à recevoir des téléphones en pleine nuit de l'ECA pour des fuites d'eau, disponible à toute heure pour régler les problèmes de déneigements, Hervé sait ce que le service public veut dire ! Toujours soucieux de son personnel et désirant en permanence lui faciliter le travail, c'est sous sa conduite que l'entier du parc de véhicules de ses services aura été modernisé et complété. Hervé, tes collaborateurs peuvent t'en être reconnaissants !

Sylviane, 8 ans et demie en tant que Conseillère communale et 10 années à l'exécutif de la Commune. Dès le début "municipale" des uniformes, comme elle aime à se qualifier, responsable du tourisme et déléguée auprès des sociétés locales. Sylviane, grâce à son entregent et à sa gentillesse, a souvent su pacifier des situations tendues et faire passer des messages pas toujours agréables à entendre. Ayant dû faire la transition entre la police municipale et la police administrative dans un contexte local souvent perturbé par une situation géopolitique indépendante de sa volonté, elle n'a jamais baissé les bras, fait son travail et toujours gardé le moral, croyez-moi, ce n'a pas toujours été facile pour elle ! Son engagement et sa disponibilité envers les sociétés locales et les sites touristiques ont largement contribué à donner une visibilité positive à l'Autorité dans la localité et bien au-delà de nos frontières communales. Sylviane, toi aussi tu mérites largement des énormes quantités de "bisous" !

Madeline, 17 ans et demie en tant que Conseillère communale et 5 années à l'exécutif de la Commune, le cap des vingt ans est aussi franchi ! Municipale des écoles, du social et de la jeunesse ainsi que de la bibliothèque, tu as œuvré dans le domaine de l'éducation et de l'accueil. C'est sous ton égide que la Commune de Vallorbe aura été le plus proactive en matière de mise à disposition de moyens au profit de ce domaine, jugeons-en plutôt : construction d'un nouveau collège, création d'une garderie, mise en place d'une unité d'accueil pour écoliers et pour finir, rénovation complète du vénérable collège de 1915 ... Qui pourrait mieux faire ? Personne très probablement ! Ta sagesse et ton ouverture d'esprit nous ont été bénéfiques, des décisions parfois difficiles à prendre ont pu l'être dans un climat serein.

Pour vous trois, ce ne fut pas de tout repos, parfois des déceptions concernant certains dossiers mais, fort heureusement, il y a eu beaucoup plus de réussites, d'instantants d'intense bonheur tout au long de cette période. Ces passages, chaque personne engagée dans le cadre de la gestion des biens communaux, les vit.

Au final, vous avez assumé jusqu'au bout vos fonctions avec courage et responsabilité !

Je suis en tout cas sûr que la cohésion, la collégialité et surtout l'amitié qui a régné entre nous durant ces années ont largement contribué au succès de l'accomplissement de votre mandat respectif.

Hervé, Sylviane et Madeline, la Commune de Vallorbe, votre Commune, vous dit UN GRAND MERCI pour tout ce que vous avez fait pour la Collectivité. Nous vous souhaitons une heureuse

retraite politique et "tout de bon" pour votre avenir ! Profitez bien du temps que vous aurez à disposition, et surtout, n'oubliez pas de venir nous trouver au gré des opportunités !

Vous nous manquerez Merci pour tout ! »

Onzième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

Douzième objet

Divers, questions et vœux

M. L. Fiorito, Président, ouvre ce point en réitérant ses remerciements au bureau électoral et à toutes les personnes qui ont travaillé le 5 juin pour le dépouillement des votations fédérales et communales.

Il remercie également les conseillers ou conseillères qui quittent le Conseil à la fin de cette législature, à savoir :

Mesdames Christel Nieto, Lizzie Nirina, Carole Perrin, Brigitte Panchaud, Christelle Perrottet et Dominique Tellenbach.

Messieurs Serge Anex, Jacques Favre, Jean Fleurimont, Robert Kabongo, Pierre Rigoli et Didier Stramke.

Un « au revoir » plus particulier à quelqu'un qui a œuvré depuis 1972 au sein du Conseil communal ! N'ayant pas eu le privilège de le côtoyer depuis très longtemps, M. Fiorito dit qu'il lui est difficile d'en parler. Cependant, il tient à féliciter et à remercier **Monsieur Jean-Philippe Dépraz** pour toutes ces années dévouées au Conseil communal de Vallorbe et le prie d'accepter un présent en guise de reconnaissance des vallorbiers pour tout le travail accompli.

M. J.-Ph. Dépraz prend la parole :

Monsieur le président, chers collègues, chers amis,

Avec beaucoup d'émotion, cette intervention est la dernière d'une longue série, qui a débuté il y a 44 ans. Je tiens en effet à remercier les Vallorbiers qui m'ont fait confiance lors de 10 élections consécutives.

J'ai plongé en 1972 dans une atmosphère politique locale bien différente de l'actuelle. Le Conseil communal comptait 65 membres. C'est lui qui élisait la Municipalité ; avec un peu de nostalgie, je pouvais fumer ma pipe, je me souviens des tractations et intrigues qui préparaient cette élection de l'exécutif, au Salon rouge dans ce bâtiment. Quelques notables, radicaux souvent, pesaient beaucoup sur la conduite du village. Les débats politiques étaient donc vifs, voire tendus, au Conseil.

Aujourd'hui, et c'est très bien, ces affrontements ont pratiquement disparu. Une fois les élections passées, les partis collaborent et le Conseil ne cherche pas l'affrontement systématique avec la Municipalité. Je crois que Vallorbe a tout à y gagner.

44 ans, cela peut sembler long. Mais il y a possibilité de varier les plaisirs, avec quelques succès et des échecs, piments de la démocratie. J'ai eu l'honneur de présider ce Conseil en 1997, ai participé à toutes les commissions permanentes, dirigé le groupe radical et les dépouillements d'élections communales, cantonales et fédérales à la proportionnelle pendant de nombreuses années.

Ce n'est ainsi pas par lassitude que j'ai choisi de ne pas me représenter. La décision a été difficile à prendre. Mais le temps passe, quelques collègues me qualifient à juste titre de « dinosaure ». Je quitte ce Conseil en espérant être un peu regretté, avant de devenir le « vieux » qui radote parfois. Place aux jeunes.

Je suis né à Vallorbe et aime beaucoup ce village. C'est avec grand plaisir que je me suis impliqué dans la vie locale, au football, à l'école, au Musée du fer et du chemin de fer, au Conseil communal et dans quelques autres sociétés. Nous avons la chance de vivre dans un pays où l'engagement de chacun, même modeste, compte.

J'ai pleine confiance en vous, conseillers communaux et municipaux élus pour la prochaine législature. Je suis convaincu que vous continuerez à œuvrer pour le développement harmonieux du village.

Merci... et bon vent à tous !

M. J. **Favre** revient brièvement sur les liaisons ferroviaires avec Vallorbe. Sur le site de l'Etat de Vaud (vd.ch), on trouve un schéma du futur réseau. On y voit notamment une nouvelle liaison Aigle-La Sarraz, ce qui va offrir une cadence à la demi-heure entre Lausanne et La Sarraz. Une prolongation jusqu'à Vallorbe, comme proposée par M. Chezeaux lors de la dernière séance, se heurte au fait que les rames sont presque vides à partir de La Sarraz. Les Vallorbiers utilisent peu le train, probablement en raison de la situation de la gare et du peu de places de parc disponibles. Lors de l'aménagement au Day, il conviendrait de prévoir un nombre de places de parc suffisant à des tarifs attractifs afin d'éviter le parcage sauvage.

Avant de quitter définitivement le Conseil après 14 ans, M. Favre tient à dire tout le plaisir qu'il a eu de collaborer avec ses collègues. Il félicite aussi la secrétaire pour ses excellents PV qui reflétaient toujours sa pensée. Il est souvent intervenu sur des questions mineures, mais il sait que le diable se cache souvent dans les détails. Il va maintenant consacrer les forces qui lui restent à des activités où son action est appréciée.

Mme V. **Teuscher** remercie le Conseil communal pour l'avoir élue tacitement à la vice-présidence.

Mme L. **Bréchon** annonce que la Commission Culturelle va accueillir Henri le 27 novembre prochain. Les billets seront en vente à l'Office du Tourisme depuis le 22 juin.

M. Y. **Jaillet** intervient, suite aux lettres de SOS Jura Vaud-Sud, lues en début de séance par le Président du Conseil communal. Il indique qu'il ne peut laisser de tels propos sans réagir, tellement ils transpirent la mauvaise foi. Pour lui trop c'est trop, c'est l'hôpital qui se moque de la charité ! SOS Jura Vaud-Sud se vante de respecter les belles valeurs de notre société alors qu'elle les foule au pied sans la moindre vergogne. Il a entendu au moins trois fois ce soir « esprit démocratique ».

M. Jaillet dit que lorsque l'on se prévaut de l'esprit démocratique, on respecte le choix du peuple. A peine le résultat des votations connues, SOS Jura Vaud-Sud a annoncé qu'elle n'allait pas retirer son recours. Quelle belle démonstration du respect de la démocratie !

M. le Conseiller a aussi entendu ce soir que SOS Jura Vaud-Sud appliquerait des principes de la « bienséance », des « bonnes mœurs » et qu'elle savait garder un « ton courtois ». Il se dit très inquiet du sens que semble donner les membres du comité de cette association à ces termes et à ces valeurs.

M. Jaillet rappelle que lorsqu'il était Président du Conseil communal, SOS Jura Vaud-Sud l'a accusé d'avoir manœuvré pour écarter des conseillers opposants, alors qu'il n'avait fait que respecter la loi, en s'appuyant d'ailleurs sur un avis de droit de l'Etat de Vaud. Il rappelle également que SOS Jura-Vaud Sud a clairement laissé entendre que les conseillères et conseillers communaux qui avaient voté en faveur du PPA « sur Grati » n'avaient rien compris, étant aveuglés ou incompetents.

M. Jaillet se souvient encore du pamphlet honteux et de mauvaise foi que SOS Jura Vaud-Sud a fait publier dans le journal de Vallorbe du 10 juin 2016, où elle accuse la Municipalité d'avoir, entre autres, fait du chantage à la population promettant CHF 50. -- par ménage. Le chantage étant une infraction punie par le Code pénal, on accuserait donc la Municipalité d'avoir commis une infraction. Si ce genre de comportement correspond à de la « bienséance » et si c'est cela adopter un « ton courtois », les membres de l'Académie française ont de sérieux soucis à se faire sur les définitions de la langue française.

Monsieur Jaillet trouve encore que, lorsque SOS Jura Vaud-Sud vient faire à une énième reprise la morale à ce conseil, cette fois au sujet d'un conseiller communal qui aurait dérapé, cela est incongru et d'un certain côté amusant, car en matière de dérapages, SOS Jura Vaud-Sud sait de quoi elle parle, puisqu'elle a démontré qu'elle excellait dans le domaine. Avant de critiquer, SOS Jura Vaud-Sud ferait mieux de balayer devant sa porte.

Finalement M. Jaillet relève que le président de cette association est aussi membre du Conseil communal et constate que les conseillers communaux ne le clouent pas au pilori, car ils ne partagent pas les mêmes valeurs ... Heureusement !!

Treizième objet **Message de M. Le Président**

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier tous très chaleureusement et très sincèrement pour votre confiance, témoignée tout au long de mon année de présidence.

Je pourrai parler pendant des heures mais rassurez-vous je vais rester bref.

En effet, lorsque j'ai commencé à écrire mon texte, j'ai ouvert mon classeur dans lequel y figure mes activités de l'année écoulée ou plutôt les « souvenirs » de mon année de présidence. J'ai commencé par me remémorer, non pas avec nostalgie comme l'on pourrait le faire en regardant un vieil album photos mais plutôt avec joie.

La joie d'avoir atteint son objectif.

La joie d'avoir accompli son devoir.

La joie d'avoir apporté une certaine reconnaissance lors de mes représentations dans les différentes sociétés, associations et institutions qui en font la richesse et l'accueil de notre village.

La joie aussi des moments partagés lors de nos débats dans les séances du Conseil communal ou parfois hors Conseil et ceci toujours avec le plus grand respect mutuel.

Si je devrai qualifier cette année de présidence, je dirai que c'est une année plutôt riche en découvertes et enrichissante notamment sur le plan humain.

Une année qui a passé à grande vitesse. Encore aujourd'hui j'ai l'impression que c'était hier que je prenais ma fonction de Président.

Mais tout ceci n'aurait pas été possible sans votre soutien ainsi que le précieux et indispensable travail de la secrétaire, Mme Francine Manière, pièce maîtresse à l'activité du Président et que je remercie infiniment.

Un grand merci aux membres du bureau, les huissiers, et le personnel du Greffe avec qui j'ai eu le privilège de collaborer dans le cadre de cette fonction présidentielle.

Je tiens aussi à remercier Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux pour la confiance partagée et l'écoute réciproque et qui en font les facteurs essentiels à cet état de fait.

Avant de terminer, j'aimerais encore féliciter et souhaiter mes meilleurs vœux à Christine Leuenberger, prochaine Présidente du Conseil communal de Vallorbe.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une agréable fin de soirée.

Luigi Fiorito

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats, leur souhaite un bel été et leur donne rendez-vous avec Mme Christine Leuenberger, le lundi 22 août. Il est 22h35, la séance est levée.

Le Président : Luigi Fiorito
La Secrétaire : Francine Manière



Prochaine séance, lundi 22 août 2016 à 20 h 15

Vallorbe, le 25 juin 2016/fm